



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 29 juin 2023

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

OBJET :

DE-CDE-23-06-1-5) APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 22 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme ODDON, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. SALOMEZ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 133 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°200-815 du 25 août 2000 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature tel qu'il a été modifié par celui n°2020-524 du 5 mai 2020 ;

Vu le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 modifié portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'accord du 30 novembre 2018, relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;

Vu l'accord national du 13 juillet 2021, relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;

Vu le projet de protocole relatif à la mise en place du télétravail au sein de la Ville et de la Caisse des Ecoles de Vincennes présenté aux organisations syndicales ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les règles applicables à l'organisation de travail pour l'ensemble des agents de la Caisse des écoles ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 abstention(s) : M. RIBET),

ARTICLE I : Adopte le protocole relatif à la mise en place du télétravail au sein de la Caisse des Ecoles de Vincennes, annexé à la présente délibération.

ARTICLE II : La Caisse des écoles prend en charge le coût découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, c'est-à-dire le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils, ainsi que la maintenance de ceux-ci.

Cette prise en charge se fait par le versement d'une allocation forfaitaire relevant de la catégorie des indemnisations de frais dite « forfait Télétravail ».

La Caisse des écoles se conformera à l'évolution réglementaire de cette indemnité.

ARTICLE III : Les dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres et articles du budget des années considérées.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé